

ARC JURASSIEN | Production de bioéthanol comme carburant

# Delémont et Cornaux en lice pour un projet à 80 millions

**Derniers candidats retenus, Delémont et Cornaux rêvent d'accueillir l'installation de production de bioéthanol comme carburant projetée par Alcosuisse. Reste à assurer sa rentabilité!**

JACQUES STADELMANN

Pour Pierre Schaller, porteur du projet et directeur d'Alcosuisse, la filiale commerciale de la Régie fédérale des alcools, l'enjeu est aussi limpide que le bioéthanol (lire ci-dessous). L'installation en cause ne verra le jour que si le produit fini s'avère concurrentiel par rapport aux autres carburants, et notamment ceux de l'industrie pétrolière.

Souhaitée et attendue par Delémont et Cornaux, derniers sites mis en concurrence par Alcosuisse, la réalisation envisagée, devisée à 80 millions de francs, est suspendue à l'exigence incontournable de sa rentabilité. Une rentabilité liée aujourd'hui à la modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales.

Toute la question est de savoir si le bioéthanol parviendra à tirer son épingle du jeu dans le débat qui s'annonce.

## Betteraves contre pétrole

L'avenir tout tracé de ce biocarburant pourrait toutefois sombrer dans la bataille prête à s'engager autour des modifications de cette loi.

Conduits depuis l'automne 2002 par la Direction des douanes, les travaux préparatoires sont arrivés à leur terme. Le projet vient d'achever son examen de passage auprès des services fédéraux concernés et sera tout prochainement transmis au Conseil fédéral, en vue de la traditionnelle procédure de consultation. Selon le calendrier retenu, le projet sera soumis au Parlement en 2005/2006, et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est attendue pour le 1er janvier 2007.

Selon les échos recueillis à Alcosuisse et auprès de la Direction des douanes, le sort du bioéthanol reste ouvert. La betterave et toute la kyrielle de produits agricoles appelés à être transformés en biocarburant ne l'ont pas encore emporté sur le pétrole et ses dérivés!

Conformément au signal écologique donné au démarrage de la modification de la loi et au dessein affiché de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, le projet retient le principe de l'exonération fiscale des carburants issus de matières premières renouvelables.

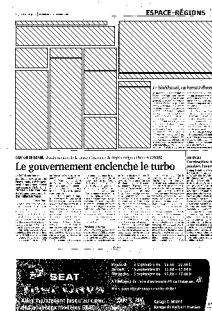
La question, centrale, de l'identité des produits exonérables est, elle, laissée ouverte et appelée à être réglée par voie d'ordonnance sous la responsabilité du Conseil fédéral.

Pierre Schaller ne cache pas sa crainte de voir la dimension écologique s'estomper au profit de considérations placées

sous le signe de la libération des marchés. A ses yeux, l'avènement d'une production suisse de bioéthanol comme carburant implique des choix rigoureux et restrictifs dans la défiscalisation des carburants importés, y compris ceux qui se réclament de l'appellation de biocarburants. Seule, selon lui, une telle politique peut permettre au bioéthanol de se retrouver en position concurrentielle. Au train où vont les choses, le sort du projet d'Alcosuisse devrait être réglé d'ici un an, deux au plus.

## Au coude à coude

Pierre Schaller se veut optimiste. L'étude relative à la concrétisation de son projet se poursuit. Un bureau spécialisé s'applique actuellement à élaborer des plans directeurs et des études d'impact sur les sites envisagés. A Cornaux, le terrain retenu, propriété de l'Etat de Neuchâtel et réservé jusqu'ici à la construction d'un établissement pénitentiaire, est situé à un jet de pierre de la raffinerie Petroplus, de



Cressier.

A Delémont, c'est tout le site (voir photo) qui accueille déjà d'importantes installations de stockage d'Alcosuisse, et d'éthanol en particulier, qui est envisagé. Dans le but d'informer les autorités locales sur ce qui les attend, Alcosuisse s'apprête à les inviter en Allemagne pour visiter des installations de production de bioéthanol.

Du coup les communes de Cornaux et Delémont se retrouvent à égalité d'atout: celui de la raffinerie pour la première, et des installations de stockage pour la seconde. Pour l'anecdote, on notera encore que le patron de la Régie fédérale des alcools, Lucien Erard, est Neuchâtelois, alors que le directeur d'Alcosuisse, Pierre Schaller, est Jurassien. **J. St.**

## Le bioéthanol, carburant d'avenir

Le bioéthanol est en réalité de l'alcool éthylique (ou encore éthanol), identique, par sa composition, à l'alcool de bouche. Toutefois l'éthanol ne peut être appelé bioéthanol que s'il est exclusivement produit à partir de matières premières végétales non fossiles, tels le bois, les betteraves, les céréales ou l'herbe.

Le bioéthanol contribue à réduire les émissions de gaz à effets de serre. L'adjonction, prévue par Alcosuisse de 5%, de bioéthanol à l'essence réduit les émissions de CO2 de 4,5%. Le mélange en question opéré par les fournisseurs d'essence devrait parvenir aux colonnes via le réseau de distribution des sociétés pétrolières. A cette fin, Alcosuisse a déjà fait enregistrer le

nom d'«essence5». Pour assurer un approvisionnement sur l'ensemble du territoire suisse, Alcosuisse pourrait également être amenée à importer du bioéthanol étranger sous une marque déterminée.

Le recours au bioéthanol ouvre de nouvelles perspectives à l'agriculture. A elle seule, la transformation des excédents actuels de pommes de terre, de céréales, de betteraves et de lait écrémé ou de petit-lait permettrait de produire 45 millions de litres de bioéthanol. Cette quantité correspond à 900 millions de litres d'essence comprenant 5% d'éthanol. Soit environ un cinquième de la consommation d'essence en Suisse. **J. St.-c**

Pour en savoir plus: [www.etha-plus.ch](http://www.etha-plus.ch)



Delémont, où Alcosuisse stocke ses produits, est avec Cornaux retenu comme site de l'unité suisse, encore virtuelle, de production de bioéthanol. **(Bist)**